

Mandat SEPA

À retourner signé à

PROXELIA
21, rue des cordeliers
60200 Compiègne

Sauf indication contraire de votre part notifiée par écrit, cette autorisation de prélèvement est valable pour l'ensemble de vos contrats actuels et à venir.

Si plusieurs contrats, précisez le ou les numéros du ou des contrats à mensualiser :

Autorisation de prélèvement SEPA En signant ce mandat, vous autorisez Proxelia à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Proxelia. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions écrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence Unique de MANDAT (cadre réservé Proxelia)

Débiteur (Raison sociale, nom, prénom et adresse)		Etablissement teneur du compte à débiter (dénomination et adresse)	
Compte à débiter		Nom et adresse du créancier SEPA	
IBAN : _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____		PROXELIA	
BIC : _____ Paiement : Récurrent/Répétitif <input checked="" type="checkbox"/>		21, Rue des Cordeliers	
		60200 Compiègne	
		Identifiant Créancier SEPA : FR48PRX518872	
Nom et prénom du signataire :		Date :	Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne (RIB, RIP ou RICE).

En application de la loi n°78-17 en date du 06/01/78, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel.